Avenir de MANDEURE
avenirdemandeure.e-monsite.com

A conserver par les parents

SAISON 2023 - 2024
FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année sportive commence.

Afin d'inscrire ou de réinscrire votre enfant à la section de gymnastique artistique de l'Avenir de Mandeure, nous vous demandons de :

- ✓ Compléter et nous rendre la fiche d'inscription saison 2023 - 2024. (page 1 - 1)
- ✓ Régler la cotisation annuelle, nous fournir 2 chèques de caution. (1 caution tenues + 1 caution compétitions)
- ✓ Fournir une photo récente **réglementaire** au format carte d'identité obligatoire (avec Nom et Prénom au dos)
- ✓ Compléter le questionnaire de santé et **nous rendre le coupon si vous avez répondu non à toutes les questions**.

TARIFICATION ANNUELLE:

	1 à 3 chèques	1 chèque	1 chèque	
	Cotisation annuelle	Caution tenues	Caution compétitions	
		Survêtement + justaucorps	Jeunes poussines / poussines Jeunes poussins	Jeunesses / aînées pupilles
Premier enfant	120,00€	150,00€	20,00€	40.00€
Deuxième enfant	80,00€	150,00€	20,00€	40.00€
Troisième enfant	60,00€	150,00€	20,00€	40.00€

Un tarif dégressif s'applique en fonction du nombre d'enfants inscrits d'une même famille.

Possibilité de règlement en 3 échéances, mais **la totalité du règlement doit être remis à l'inscription**.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de "Avenir de Mandeure"

JOURS ET HORAIRES D'ENTRAINEMENTS : Gymnase Eugène Courvoisier à Mandeure et salle de l'Avenir

Jeunes poussines et poussines : Le lundi de 18h00 à 19h30, le mercredi de 16h00 à 17h30. (le samedi sur convocation)

Jeunesses : Le mardi, jeudi et vendredi de 18h00 à 19h30 (le samedi sur convocation)

Aînées : Le mardi de 18h15 à 20h00, le vendredi de 18h00 à 20h00 (le samedi sur convocation)

Jeunes poussins, pupilles : Le mardi et jeudi de 18h00 à 19h30

- ✓ Prévoir une bouteille d'eau ou une gourde marquée au nom du gym (pas de sirop)
- ✓ Interdiction de porter les tenues de l'association pendant les entraînements
- ✓ Cheveux longs attachés obligatoirement, chewing-gums, bijoux et téléphones portables interdits lors des séances.

HYGIENE ET RESPONSABILITE DES PARENTS :

Nous n'accueillerons pas les enfants souffrant de maladie contagieuse. Ceux souffrant de verrues plantaires devront porter des chaussons. Toute égratignure ou blessure sera recouverte par un pansement adhésif.
L'enfant porteur de poux sera interdit de salle. Merci de bien vouloir nous prévenir si votre enfant en déclare une.

Nous assumons les responsabilités qui nous reviennent au cours des entraînements et des manifestations.

En cas de blessure, votre enfant devra consulter si besoin un médecin. En cas de blessure importante, une déclaration d'accident devra être complétée et transmise à notre assurance (délai maximum 4 jours après l'accident). Votre médecin traitant, un médecin du sport, un kinésithérapeute ou un ostéopathe pourront vous délivrer une attestation médicale, incontournable pour la **reprise de l'activité sportive**.

Toutefois, et quelqu'en soit la raison, l'Avenir de Mandeure décline toute responsabilité si lors de toutes manifestations ou entraînements prévus, le (la) gymnaste sollicité(e) et licencié(e) à l'association se retrouve seul(e), du fait de l'absence de responsable.

PARENTS : ***Assurez vous de la présence du moniteur quand vous amenez votre enfant.***

A chaque fin de séance, récupérez impérativement vos enfants à l'intérieur de la salle des sports et non à l'extérieur du bâtiment ou sur le parking. Veillez également à ce qu'ils aient récupéré toutes leurs affaires. (Trop de vêtements sont oubliés dans les salles de gymnastique)

TENUES SPORTIVES OBLIGATOIRES:

Tee shirt, short, leggings, ballerines ou chaussettes blanches.

Compte tenu des compétitions en groupes ou individuelles durant la saison, nous mettons à la disposition des gymnastes, des tenues sportives réglementaires et obligatoires dont : survêtement, short, Léotard, justaucorps. Celles-ci devront être restituées en juin après la dernière compétition. (voir règlement ci-dessous)

DEPLACEMENTS AUX CONCOURS ET ABSENCES

Nous avons recours aux parents pour les déplacements dans le secteur Belfort / Montbéliard.

Les déplacements plus lointains sont organisés et pris en charge par l'association, (transports par autocars)

Toute absence à une de ces compétitions peut compromettre les résultats de toute l'équipe.

REGLEMENT TENUES:

- Aucune tenue ne sera attribuée sans les versements des 2 cautions.
- Lavage à froid ou maximum 30° pour toutes les tenues sans exception, essorage et repassage interdits, séchage sur cintre uniquement.
- En fin de saison sportive, principalement fin juin, toutes les tenues devront être contrôlées par les parents, poches vidées etc. Celles-ci devront être lavées et pliées.
  Les dates de restitution seront communiquées aux familles par mail ou par un moniteur
- Elles devront être restituées **auprès d'un responsable** de l'habillement et uniquement au **siège de l'Avenir de Mandeure**. Contact : 06 88 53 93 25
- **En cas de non respect de ce règlement ou de dégradation de tenues, les chèques de caution seront systématiquement encaissés.**

REGLEMENT COMPETITIONS:

- Des frais d'inscription et de transport sont engagés chaque année pour chaque gymnaste et pour chaque compétition. Tout gym ayant été inscrit pour participer à une compétition et manquant à celle-ci sans motif valable, se verra sanctionné par l'encaissement de la caution compétition.

  En cas d'impossibilité pour raison maladie ou évènement familial, un justificatif ou certificat médical sera obligatoire.

Avenir de MANDEURE

FICHE D'INSCRIPTION
SAISON 2023 - 2024

NOM	
Prénom	
Cotisation	☐
Photo	☐
Questionnaire santé	☐
Caution tenues	☐
Caution compétitions	☐

A rendre à l'association dûment complété

L'Avenir de Mandeure s'engage à ne pas divulguer les informations ci-dessous.

NOM et Prénom gymnaste : _____ Date de naissance : _____

NOM et Prénoms des parents ou tuteur légal : _____

Adresse: _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____ Médecin de famille : _____

Adresse Email obligatoire : _____ @ _____

Veuillez mentionner les problèmes de santé de genre allergie, asthme ou autre : _____

_____

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur _____ (parents ou tuteur légal de l'enfant) _____ autorise les moniteurs de "l'Avenir de Mandeure", à faire procéder (lors des entraînements), en cas d'urgence, aux interventions médicales ou chirurgicales nécessaires, et demande qu'on me prévienne dans les plus brefs délais par téléphone, au N° suivant : _____

DROIT A L'IMAGE

Conformément aux lois relatives au droit à l'image et au droit au nom (article 9 du code civil)
Nous sollicitons de votre part, pour la saison 2023 / 2024, l'autorisation de faire paraître dans le cadre des activités de l'association "Avenir de Mandeure", la photo de votre fils ou fille pour un affichage dans nos locaux, sur notre site internet ou une publication dans les bulletins et quotidiens locaux.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur _____ autorise l'Avenir de Mandeure à reproduire ou diffuser les photographies réalisées lors d'entraînements ou de compétitions. ☐ Oui ☐ Non

REGLEMENT PRÊT TENUES SPORTIVES

Aucune tenue et justaucorps ne sera attribué sans le versement de la caution.

Lavage à froid ou maximum 30° pour toutes les tenues sans exception, essorage et repassage interdits, séchage sur cintre uniquement.

En fin de saison, principalement en juin, toutes **les tenues et justaucorps devront être lavés, pliés et restitués au siège de l'Avenir de Mandeure** au 27 rue de l'église Contact : 06 88 53 93 25.

Les dates de restitution seront communiquées aux familles.

L'Avenir de Mandeure encaissera la caution en cas de tenues non rendues, dégradation ou si ce règlement n'est pas appliqué.

ACCEPATATION DES FORMALITES ET REGLEMENT

Date : _____ Signature précédée de la mention " lu et approuvé"

Avec nos remerciements

Le Comité et les moniteurs